

La Première session ordinaire de l'année 2022 du Parlement communautaire s'est tenue par visioconférence du 07 février au 08 mars 2022.

La séance solennelle d'ouverture a été essentiellement marquée par le discours de l'Honorable ETONG Hilarion, Président du Parlement Communautaire.

Le Président a d'abord renouvelé ses meilleurs vœux pour l'année 2022 à l'endroit du Président de la Commission et des Honorables Députés, en souhaitant que la situation socio- économique générée par l'impact négatif des dispositions prises par les Etats ne soit plus qu'un triste souvenir.

Il a ainsi présenté le tableau d'un environnement dans lequel, malgré les efforts des Gouvernements de la sous-région, la pandémie de la Covid-19 poursuit son évolution négative, obligeant les Etats et la société internationale à adopter des mesures restrictives sur la mobilité des personnes allant jusqu'à la fermeture des frontières, l'être humain étant devenu vecteur de virus. Sans omettre les conséquences économiques générales qui ont un effet désastreux sur la Taxe Communautaire d'Intégration(TCI) malgré l'existence d'un mécanisme autonome de financement davantage grippé.

Cet environnement, a-t-il affirmé, freine sérieusement la volonté d'intégration de notre sous-région et le fonctionnement régulier des institutions communautaires. Le Parlement n'est plus visible sur le plan international et ne peut plus tenir ses sessions en présentiel, et c'est dans ce contexte que se tiendra la présente session.

Malgré cette morosité qui a plombé et ralenti la relance annoncée il y a deux ans, le Président du Parlement Communautaire a estimé qu'il n'était pas superflu de dire que la Communauté est restée debout grâce à la résilience des Etats membres, et que les Institutions ont continué à fonctionner grâce à la gouvernance de la Commission.

Parlant des activités du Parlement pendant l'intersession, le Président a indiqué la participation par visioconférence aux travaux du Comité Inter- Etats du 02 au 03 décembre 2021 et à la 37<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres de l'UEAC le 08 décembre 2021. Au plan interne, le Parlement a connu un changement majeur à la tête de son Secrétariat Général avec la désignation par la Conférence des Chefs d'Etats de Monsieur Alain de Gervais Léopold TONGOU KAMBI de nationalité Centrafricaine comme nouveau Secrétaire Général pour un mandat de cinq ans, en remplacement du Camerounais Parfait ETOUNG ABENA arrivé en fin de mandat.

Revenant à l'examen des questions qui seront inscrites à l'ordre du jour de la session, le Président a rappelé aux Honorables Députés que l'objectif fondamental sera de délibérer pour satisfaire les attentes des populations qu'ils représentent, à savoir le développement qui passe par la consolidation de l'intégration sous-régionale.

Rappelant enfin que cette session s'ouvrait à quelques heures de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) « **Total Energies Cameroun 2021** » remportée par la sélection nationale du Sénégal, le Président a salué la réussite de cet évènement sportif majeur du continent africain organisé de main de maître par la République du Cameroun, Etat membre de la CEMAC.

Tout en félicitant l'équipe du Sénégal vainqueur de la compétition, Il a également exprimé la fierté de la Communauté pour la participation honorable des trois (3) équipes nationales venant de ses Etats membres (Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun) qui ont atteint les huitièmes, les quarts et les demi-finales. Des

félicitations ont également été adressées à la République du Cameroun, à son peuple et aux plus hautes autorités au premier rang desquelles **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République, pour l'accueil, l'hospitalité et la qualité de l'organisation de cette grande compétition.

La séance plénière du 04 mars 2022 a amené le Parlement à travailler sur un ordre du jour qui comportait les points suivants :

- I. Présentation de l'ordre du jour de la séance plénière ;
- II. Présentation des affaires à l'ordre du jour de la session ;
- III. Présentation de la répartition des affaires à l'ordre du jour de la session ;
- IV. Présentation du calendrier des travaux de la session.

En effet, à la suite de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC qui s'est tenu le 28 février 2022, la Commission de la CEMAC a transmis trois affaires au Parlement, à savoir :

- Le rapport général sur le fonctionnement et l'évolution de la Communauté ;
- Le projet de budget de la Communauté, exercice 2022 ;
- Le projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA.

Compte tenu de la persistance d'une situation qui astreint les députés à ne pouvoir effectuer leurs travaux qu'en visioconférence, contexte qui ne favorise pas l'organisation des réunions requises selon la procédure législative ordinaire, le Parlement a encore opté pour la procédure simplifiée d'adoption des textes transmis, conformément aux dispositions de l'article 100 du Règlement intérieur.

Cette procédure devait amener les députés à examiner ces textes dans le cadre d'une séance plénière réunie en Commission de Chambre entière.

Le calendrier des travaux a ainsi été réaménagé conformément au document annexé au présent compte rendu.

Dans le cadre de la Séance plénière du 07 mars 2022, le Parlement a poursuivi ses travaux sur un ordre du jour se déclinant ainsi qu'il suit :

- I. Présentation de l'ordre du jour de la séance plénière ;
- II. Audition du Président de la Commission de la CEMAC sur :
  - Le Rapport général sur le fonctionnement et l'évolution de la Communauté ;
  - Le projet de budget de la Communauté, exercice 2022 ;
  - Le projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA.
- III. Examen et adoption du rapport de la Commission de Chambre entière sur le projet de budget de la Communauté, exercice 2022 ;
- IV. Examen et adoption du rapport de la Commission de Chambre entière sur le projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA.

Passant au traitement du deuxième point qui appelait l'audition du Président de la Commission de la CEMAC sur le Rapport général sur le fonctionnement et l'évolution de la Communauté, le projet de budget de la Communauté, exercice 2022 et le projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA, le Président du Parlement Communautaire a reprecisé la procédure adoptée au cours des précédentes séances.

Avant de passer la parole au Président de la Commission, il a rappelé que la présentation des textes en examen sera suivie d'un débat général du Parlement réuni en Commission de Chambre entière, débat qui conduira à l'adoption de l'ensemble des textes par le système du vote bloqué.

Intervenant sur ce point, le Professeur Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC a présenté un exposé liminaire sur les diverses affaires en examen. De cet exposé, il ressort que :

➤ **Sur le rapport général sur le fonctionnement et l'évolution de la Communauté**

En 2021, la Commission et les autres Organes de la Communauté ont fait des efforts notables dans la mise en œuvre des chantiers communautaires pour l'approfondissement du processus d'intégration régionale et du sentiment d'appartenance à une même Communauté.

Toutefois, la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 au niveau mondial en général et dans l'espace de la CEMAC en particulier a eu des effets négatifs sur la réalisation des activités inscrites dans les plans d'action des différentes institutions communautaires. La dynamique de croissance de la Communauté a, en effet, été freinée par les effets de la pandémie liée au Coronavirus.

Les performances macroéconomiques de la Communauté en 2021 sont en progression par rapport à celles de 2020, avec un taux de croissance du PIB réel de +1,9 % contre - 1,7% en 2020. Ces acquis ont été obtenus en dépit d'un contexte particulier marqué par l'émergence de multiples défis ou obstacles, notamment la morosité de la situation financière de la CEMAC, la persistance des foyers d'insécurité dans certains Etats membres et la survenance et l'expansion de la COVID- 19.

Quant aux perspectives, l'année 2022 sera marquée essentiellement par la poursuite de la mise en œuvre des actions visant l'approfondissement de l'intégration, le renforcement de la résilience des économies des Etats membres face aux effets négatifs de la crise sanitaire et la consolidation de la relance en cours de la croissance économique dans l'espace CEMAC.

Par ailleurs, les synergies seront développées avec tous les Organes de la Communauté, les acteurs régionaux et les partenaires pour poursuivre la mise en œuvre des chantiers issus des orientations de la Conférence des Chefs d'Etats tenue le 18 août 2021.

➤ **Sur le projet de budget de la Communauté, exercice 2022**

L'activité économique mondiale reste marquée en 2021 par une incertitude liée à la fois à l'instabilité de la demande et des principaux cours des matières premières, mais surtout à l'évolution de la pandémie de la COVID-19 avec l'apparition constamment annoncée de nouveaux variants.

Toutefois, l'intensification des campagnes de vaccination à une grande échelle mondiale pourrait permettre une reprise économique soutenue avec un taux de croissance qui devrait rebondir pour atteindre 6,0% en 2021 avant de revenir à 4,4% en 2022.

En zone CEMAC, l'environnement économique a été aussi fortement perturbé par la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19 couplée avec ses répercussions sur les plans économique et social.

Après la récession de 2016, la CEMAC a connu une nouvelle récession en 2020 avec un taux de croissance qui s'est établi à - 1,7% contre 2,1% en 2019.

Les perspectives macroéconomiques de la CEMAC en 2021 et en 2022 restent tributaires de la persistance de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19 avec toutes ses conséquences sur les plans économique et social.

Néanmoins la CEMAC enregistrerait une reprise de la croissance avec un taux qui pourrait atteindre 1,3% en 2021 et 2,7% en 2022.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'élaboration du budget de la Communauté pour l'année 2022.

Les principaux enjeux pris en compte dans ce document sont :

- 1) La transformation structurelle des économies de la sous- région ;
- 2) La diversification des moyens de production pour se départir de la dépendance des ressources pétrolières ;
- 3) Une meilleure intégration des chaînes de valeur ;
- 4) Tirer profit des potentialités de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ;
- 5) Un environnement sécurisé, gage d'une communauté de paix et de stabilité sociale.

**En considération de tous ces facteurs, les prévisions budgétaires ont été arrêtées en ressources et en charges à la somme de 75 152 981 144 FCFA contre 89 224 324 973 FCFA en 2021. Soit une baisse de 14 071 343 829 en valeur absolue et 15,77% en valeur relative.**

Cette baisse s'explique par la réduction drastique des charges de fonctionnement des Institutions Communautaires, en cohérence avec la récurrence constatée du faible niveau de recouvrement de la Taxe Communautaire d'Intégration au cours des précédents exercices.

➤ **Sur le projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA**

Dans le cadre du PREF-CEMAC, mission a été donnée à la Commission de la CEMAC d'accompagner les Etats membres dans la politique d'élargissement de l'assiette des différents impôts perçus au profit des Etats.

Parmi ces impôts, la TVA est incontestablement celle qui procure plus de la moitié des recettes fiscales aux Etats. C'est donc logiquement que la nécessité de la réformer s'est fait sentir, afin de la rendre plus performante.

Le projet de nouvelle Directive TVA vise à rétablir l'efficacité de cet impôt en termes budgétaires. Les principaux éléments de cette réforme sont :

- l'élargissement de l'assiette pour renforcer les recettes intérieures ;
- la crédibilisation des remboursements des crédits TVA dont les défaillances constituent une source de demande d'exonérations et de réduction de la création de valeur dans les pays membres ;
- l'amélioration de la neutralité économique de la TVA.

A la suite de l'exposé du Président de la Commission de la CEMAC, et après en avoir délibéré à l'issue d'un débat général, la séance plénière du Parlement, réunie en Commission de Chambre entière, a émis un avis favorable pour l'adoption du projet de budget de la Communauté, exercice 2022 et du projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA.

Le projet de budget de la Communauté, exercice 2022, a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **Soixante-quinze milliards cent vingt-cinq millions cent trente-six mille quatre cent soixante-dix-sept (75 125 136 477) FCFA.**

Dans le cadre de la discussion générale, les députés ont exprimé leur préoccupation sur la difficulté éprouvée par le Parlement d'harmoniser son budget suite à la réduction proposée par la Commission de la CEMAC.

Réagissant à cette préoccupation, le Président de la Commission a confirmé que ses services sont disponibles pour procéder aux éventuels arbitrages.

Les rapports comportant les conclusions de la Commission de Chambre entière sont annexés au présent compte rendu.

La Séance Plénière du 08 mars a amené le Parlement à travailler sur un ordre du jour comportant les points suivants :

- I. Présentation de l'ordre du jour de la séance plénière ;
- II. Examen et adoption de l'avis du Parlement Communautaire sur le projet de budget de la Communauté, exercice 2022 ;
- III. Examen et adoption de l'avis du Parlement Communautaire sur le projet de Directive portant Harmonisation des Législations des Etats membres en matière de TVA ;
- IV. Examen et adoption du compte rendu des travaux de la session ;
- V. Clôture de la session.

Dans le cadre du traitement des points 2 et 3 de l'ordre du jour, la Plénière du Parlement a fait siennes les conclusions des rapports de la Commission de Chambre entière et a entériné les avis favorables émis pour l'adoption du projet de budget de la Communauté, exercice 2022 et du projet de Directive portant Harmonisation des Législations des États membres en matière de TVA.

Après avoir adopté le compte rendu des travaux de la session tel qu'indiqué au point 4, le Parlement Communautaire a organisé la séance solennelle de clôture marquée par le discours de son Président, l'Honorable ETONG Hilarion.

Fait, le 08 mars 2022

Le Président

**Hilarion ETONG**